

Dix sur dix pour le *Blick*!

BRILLANTE RÉUSSITE. APRÈS QUELQUES JOURS D'INTENSE CAMPAGNE, LE GRAND QUOTIDIEN POPULAIRE ZURICHOIS est donc parvenu à abattre l'ambassadeur de Suisse à Berlin. L'affaire dope le tirage, raison d'être de la publication. Elle flatte l'ego des collaboratrices et des collaborateurs, leur sentiment de puissance. Ils sont parvenus à dicter leur volonté au gouvernement suisse.

Du travail efficace donc. Mais les collaborateurs du *Blick* ne sont pas les seuls responsables de leur succès. Ils ont réussi leur coup avec l'aide de tous, à commencer par les représentants du monde politique, toutes catégories confondues. Les parlementaires rêvent d'avoir les honneurs de la presse populaire. Ils sont quotidiennement attentifs à ses titres et ses légendes et lui confèrent une redoutable influence. Pour l'exécutif, le *Blick* est considéré à la fois comme le reflet, l'opinion de la Suisse profonde et un dangereux manipulateur potentiel. Le quotidien zurichois est donc la lecture obligée de tous les bureaux de l'administration. Il se trouve toujours dans la pile des documents qui conduisent aux prises de décisions gouvernementales.

Le *Blick* a également réussi son coup avec l'assistance active des autres médias. La publication de l'article sur les activités nocturnes de Thomas Borer était d'évidence une violation de l'éthique professionnelle qui impose «le respect de la vie privée des personnes pour autant que l'intérêt pu-

blic n'exige pas le contraire». Mais la fascination à l'égard de la brillante technique de communication du «vilain petit canard» et la crainte de rester à l'écart du grand show médiatique ont estompé les scrupules. La vague médiatique étant soulevée, la médiocre histoire de coucherie devenait une affaire publique malheureusement inévitable.

La brillante réussite de *Blick* est désastreuse pour la Suisse. Elle a amené le gouvernement à prendre une décision qui est apparue comme le diktat d'un journal populaire. Elle a provoqué, de plus, un véritable détournement de l'opinion publique. Lors de la séance où il décidait de rappeler son ambassadeur à Berne, le Conseil fédéral définissait également l'attitude de la Suisse face au conflit palestinien. Ce jour-là, tous les médias – à quelques notables exceptions près – commentaient la chute de Borer et négligeaient d'examiner la diplomatie proche-orientale de la Suisse. Oubliées donc les interrogations sur la nouvelle politique étrangère après le vote populaire sur l'adhésion à l'ONU.

La montée en puissance d'une presse populaire qui dérape impose une seule réponse: l'ignorer, pour que ses propos restent au niveau qui est le sien. Celui de la futilité et de l'insignifiance. AT

La brillante réussite de *Blick* est désastreuse pour la Suisse. Elle a provoqué un véritable détournement de l'opinion publique

Sommaire

Prévoyance professionnelle: Le second pilier et la deuxième béquille (p. 2)

Armée: La planète des réformés (p. 3)

Communes vaudoises: Perseverare diabolicum (p. 4)

Genève: Main basse sur la ville (p. 5)

Régime du délai: L'espoir, cette fois (p. 7)

Note de lecture: Quand l'école vaudoise était au service de l'Etat (p. 8)

Le second pilier et la deuxième béquille

Tout travail rétribué a un antécédent et un prolongement. Il présuppose une formation; il ouvre un droit à la retraite. Qui doit payer ce coût réel du travail? La Loi sur la prévoyance professionnelle renvoie à un choix de philosophie politique.

Chaque année, les Suisses actifs consacrent en cotisations 24 milliards à l'assurance professionnelle, dite second pilier. Et pourtant, 35% de ces actifs ne bénéficient pas de cette protection parce que leurs salaires sont inférieurs au montant qui rend obligatoire la prévoyance professionnelle, à savoir 24 720 francs.

Le débat engagé cette semaine au Conseil national met donc en jeu des questions essentielles, car sous la technicité actuarielle, est reflétée la réalité salariale et sociale: il y a des travailleurs pauvres, des travailleurs à temps partiel. Qui sont-ils aujourd'hui, que deviendront-ils à l'âge de la retraite?

A partir de quel salaire l'assurance professionnelle doit-elle être obligatoire? Le débat s'inscrit dans une fourchette, 24 000 francs (statu quo) ou 12 000 francs (proposition de la commission). Le National a choisi de couper la poire en deux; il a retenu 18 000 francs. Quels principes devraient guider et animer le débat?

Ce qu'on appelle les bas salaires

L'économie moderne a besoin à la fois de travailleurs hautement qualifiés et de travailleurs à qui l'on confie des tâches répétitives, de maintenance, de services, d'entretien qu'elle désire payer le moins cher possible. La différence des

salaires entre le secteur public et le secteur privé le révèle à l'évidence. Le privé fait jouer la loi du marché, les écarts de salaires entre le bas et le haut sont beaucoup plus forts que dans le secteur public où l'échelle est calculée selon des critères définis (responsabilité, pénibilité, qualification, etc.). Tout ce qui valorise le travail socialement peu considéré est donc à prendre en compte et à défendre. La prévoyance professionnelle fait partie de cette reconnaissance sociale. Dans cette ligne s'inscrit la proposition qui élargit le champ de la prévoyance en modulant, dans une fourchette prédéfinie, le montant non assurable (déduction de coordination à 40% du salaire). La couverture sera donc meilleure pour les bas et les moyens salaires. Mais précisons aussi que la revendication première doit porter sur les salaires eux-mêmes et les actions syndicales pour qu'il n'y ait pas de salaires inférieurs à 3000 francs nets sont prioritaires.

Le temps partiel

L'abaissement du montant d'entrée dans l'assurance professionnelle concerne avant tout les femmes qui travaillent à temps partiel. Elles y gagnent une indépendance matérielle plus grande, par exemple en cas de divorce et un peu de confort si elles sont veuves; les rentes de veuves servies par la caisse professionnelle du mari sont sou-

vent bien minces. Là aussi, un principe est en jeu. Cela n'empêche pas de voir les hiatus qui subsistent. Les rentes professionnelles sont un revenu imposable, mais pas les prestations de l'AVS complémentaire, ce qui a pour effet, à revenu égal, de discriminer les rentiers du second pilier. La généralisation de la prévoyance professionnelle aux revenus très modestes, dégageant donc des faibles rentes, devrait avoir pour corollaire des allègements fiscaux afin de corriger cette inégalité de traitement. Malgré cette charge fiscale, le second pilier représente l'avantage d'une accumulation de capital éventuellement disponible, sous certaines conditions, et la garantie d'une protection en cas d'invalidité.

On observera au passage le cynisme du porte-parole de l'USAM déclarant que l'AVS complémentaire règle mieux le problème alors que lui-même mène une politique active pour limiter les déficits publics et les dépenses sociales. L'AVS complémentaire est, on le rappelle, à la charge de la Confédération et des cantons.

Le salaire différé

L'économie libérale ne voudrait connaître que les charges du travail réellement effectué en faisant abstraction du coût de formation avant emploi et du coût de la retraite après emploi. La tendance est de rejeter

ces coûts extra-professionnels sur la société. En cela elle est, sous ses dehors libéraux, étatique, malgré ses slogans sur le moins d'Etat. La prévoyance professionnelle prolonge le contrat de travail. Elle garantit une rétribution même quand il n'y a plus de temps travaillé. Au salaire immédiat, elle ajoute un salaire différé. Certains, à gauche aussi, peuvent combattre ce lien, souhaitant que les prestations hors travail soient assumées par la collectivité dans son ensemble sur ses ressources générales. Le salaire différé, au contraire, maintient l'idée que le coût du travail ne se limite pas à l'indemnisation immédiate, à la journée, au mois, à l'année ou sur appel, qu'il a un coût social souvent masqué et qu'il faut faire apparaître. Les employeurs doivent y participer directement. *ag*

Tour de Suisse

Deux candidats UDC se sont présentés, en plus du candidat officiel, au Conseil d'Etat de Glaris. Résultat: le candidat socialiste est élu. N'oublions pas que l'UDC glaronaise est issue de la fusion avec le Parti démocrate (gauche libérale) glaronais. Il semble qu'il lui manque encore le sens de la discipline de l'UDC suisse. *cfp*

La planète des réformés

Loin des exigences de la guerre et de la défense du territoire, un nouveau service militaire, voué à l'assistance civile, fondé sur l'esprit de milice et le volontariat pourrait voir le jour.

L'école de recrues souffre de la désaffection des jeunes hommes suisses. Entre ceux qui en sont réformés et ceux qui l'abandonnent en cours de route, on compte environ 30% des effectifs qui échappent définitivement à l'enrôlement. C'est le Département militaire fédéral qui fournit ces chiffres, sans trop s'en inquiéter. L'armée ne manque pas de soldats. Pas encore. Par contre, l'augmentation régulière, depuis les années soixante, du nombre des inaptes au service accuse la relation chancelante entre l'Etat, source de contraintes, et la société, foyer de déviances.

Autrement dit, l'armée est le miroir grossissant des incompréhensions et des tiraillements qui parcourent un univers d'individus, qui demandent davantage d'indépendance, et les principes fédérateurs d'un pays, limitant leur liberté d'action. Bastion de l'autorité, fortement hiérarchisée, synonyme d'ordre et de discipline, représentant un monde d'avant, même s'il reste majoritaire, l'armée est en

porte-à-faux avec un mode de vie désarticulé, consacrant l'ouverture et l'insubordination ainsi qu'une certaine incohérence. De ce point de vue, le désengagement des conscrits répond à l'abstentionnisme des votants. Les citoyens, obnubilés par leurs droits, finissent par mépriser leurs devoirs.

D'autre part, l'idée d'appartenance à un pays ou à une communauté, se délite ou, paradoxalement, se radicalise dans une sorte de raptus désespéré, face à une configuration de liens dégagés des attachements traditionnels. Ce sont les affinités, les intérêts, l'épanouissement privés, ou d'un cercle restreint d'heureux, qui prédominent survolant les distances et les frontières, sinon les lois, les transcendances et les appels au sacrifice.

Le défaut essentiel d'Armée XXI, le projet soumis au Conseil des Etats lors de la dernière session des Chambres fédérales, est celui d'éluider ce problème. Il serait temps cependant de bouleverser résolument les termes de la réflexion en imaginant un corps composé de volontaires non-

professionnels, voire semi-professionnels. Celui-ci intégrerait les missions de l'armée et du service civil. Abandonnant l'opposition classique entre défense et intervention active, il embrasserait un concept d'assistance souple et généralisée. Il garantirait l'accomplissement de services d'utilité publique non lucratifs mais indispensables.

Un encadrement éducatif non plus centré sur les instruments et les techniques de combat, mais inspiré par le modèle de la formation continue, assurerait sa raison d'être.

Le rôle des femmes dans un milieu masculin à l'excès s'affranchirait des réticences et des stéréotypes qui lui font obstacle. Notamment ces relents de virilité guerrière qui s'affiche encore volontiers.

En somme, il faudrait échafauder une armée, ou ce qui la remplacerait, susceptible de revitaliser un esprit de service et de milice, au cœur du système fédéral depuis sa fondation, qui ne veut se résigner, pour toute contribution sociale, à la seule obligation fiscale. *md*

Association

Le vélo conquiert Lausanne

Les cyclistes de la région lausannoise ont désormais leur lobby. Répondant au nom de «Cyclic», cette association entend promouvoir l'usage du vélo dans la région lausannoise. Elle se bat pour que l'on tienne davantage compte de la sécurité des cyclistes dans les aménagements. S'appuyant sur la légèreté naturelle de la bicyclette,

«Cyclic» a choisi une organisation essentiellement basée sur internet. Cela lui permet de se contenter d'une cotisation très modeste de vingt francs par an. A relever enfin que «Cyclic» constitue la branche lausannoise de la faitière «IG Velo». *réd.*
www.cyclic.info, CP 2387, 1002 Lausanne.

Médias

Mission historique

La Nation (n° 1677, 5.04.02), journal de la Ligue vaudoise tresse des lauriers au parti socialiste vaudois. Tant d'enthousiasme a presque de quoi inquiéter...

«Le parti socialiste peut compter sur une clientèle croissante et qui déborde son électorat traditionnel: enseignants, fonctionnaires, intellectuels, mouvements associatifs.

(...) Il est un parti du changement comme le fut le parti radical en son temps. Il est lui aussi un parti de masse disposant de relais dans toute la société et de députés capables de voter de façon compacte. (...) Il bénéficie en outre d'un chef qui est un homme de réflexion et de décision, qui conduit une stratégie à long terme et exerce son autorité à la fois sur la doctrine et sur les militants.»

Perseverare diabolicum

**La démarche Etacom avance dans une mauvaise direction.
Le nouveau gouvernement vaudois devra revoir sans tarder
le projet d'aménagement du territoire communal.**

Ainsi le Conseil d'Etat vaudois a confirmé sa décision de confier aux communes la responsabilité de l'aménagement de leur territoire. L'Etat se limitera à l'examen de la légalité de la décision. L'opportunité en cas de recours sera examinée par le Tribunal administratif qui tranchera.

Trop de proximité

On s'étonnera que cette décision controversée, qui a obligé le conseiller d'Etat Philippe Biéler à rompre la collégialité, n'ait pas été reportée à l'appréciation du nouveau Conseil d'Etat, placé devant un fait accompli, dont il se distancera, on l'espère.

Cette décision aboutira d'abord à une incohérence juridique. L'Etat va resserrer l'interprétation de la légalité, d'où multiplica-

tions des recours au Tribunal administratif qui, en même temps, sera saisi des recours sur l'opportunité. On dit qu'il a fait connaître son souhait que cette surcharge lui soit évitée.

L'aménagement du territoire met en jeu des gros intérêts privés; il est bon que l'autorité puisse trancher avec une certaine distance. La commune a certes l'avantage de la proximité du terrain, elle a le handicap de la proximité des gens.

Revoir la copie

Mais surtout la démarche Etacom s'est avancée sur un mauvais terrain. Que la réforme de la structure des communes n'ait pas eu lieu est sans importance. En revanche, quand il s'agit de calculer, arithmétiquement, la répartition des charges de

l'enseignement obligatoire ou celle de la facture sociale, ça devient un obstacle majeur en matière d'aménagement du territoire. La dispersion même des communes, leur découpage historique exigent une supervision. C'est le principe même de l'aménagement du territoire tel qu'il a été conçu jusqu'ici.

La critique de la décision du Conseil d'Etat s'est exprimée, de manière concordante et spontanée; juristes spécialisés dans ce domaine du droit foncier et journalistes.

L'unanimité de la critique, qui est le fait ni d'un parti, ni d'un mouvement organisé, mais qui est la réaction de praticiens et d'observateurs, devrait engager le nouveau Conseil d'Etat ou à défaut le nouveau Grand Conseil à revoir cette mauvaise copie. ag

Brèves

Miniatures helvétiques

Dans un café très sérieux de Zurich Affoltern, les toilettes utilisent un coq et une poule pour signaler le «petit coin» de chaque sexe.

Quittance de consommation prise dans le «bistro» d'un Intercity. Il s'agit de l'entreprise Passaggio Rail AG. La dernière remarque du ticket est en anglais: «Fine food on the move».

Elections bernoises: un candidat indique, parmi ses quali-

tés, celle d'être le président des Jeunes de l'Union démocratique du centre du canton de Berne. Son année mde naissance: 1966. Quand donc quitte-t-on la jeunesse dans ce parti?

Programme de mars 2002 du centre culturel Dampfzentrale à Berne: swiss culture. En février, bla bla bla ...

Exposé de Roger de Diesbach, rédacteur en chef de *La Liberté* à la sixième fête des journalistes catholiques. Il a rappelé

que plus personne ne qualifie son journal de «Sainte Mentuse» ou de «Pravda de Pérolles». Mais il y a des conservateurs à qui cela ne plaît pas et qui préfèrent le silence à un journal défendant des valeurs éthiques.

En 1944, le village de La Roche, situé dans le district de la Gruyère, mettait aux enchères des enfants orphelins ou abandonnés qui étaient à la charge de la commune. Elle offrait cinq francs par jour et celui qui misait le moins obte-

nait un collaborateur ou un esclave, selon sa conception du travail des enfants. Nom en patois de cette indigne pratique: la *pouta mija* (la sale mise). Il n'y a pas encore de commission historique pour étudier cet aspect de l'histoire suisse.

Parmi les manifestations qui accompagnent l'exposition sur le rapport Bergier au Käfigturm à Berne, le 5 juin à 18h30, le Parti suisse du travail informera sur la période d'interdiction des communistes. cfp

Main basse sur la ville

Avec la pénurie de logements, les pratiques immobilières peu reluisantes des années quatre-vingt pourraient refaire surface. Et avoir des conséquences tout aussi désastreuses.

La mise en détention préventive de Marc Fûes, ancien directeur général de la Banque cantonale de Genève (BCGe) et de Carlo Lavizzari, promoteur immobilier, a fait grand bruit dans la République. Mais au-delà d'éventuels délits de caractère pénal qui pourraient leur être imputés, c'est tout l'impact sur la ville des opérations immobilières des années huitante et nonante, menées par d'autres promoteurs – avec l'appui des banques – qu'il faut considérer. Des opérations dont on sait aujourd'hui qu'elles étaient pilotées dans des conditions pour le moins irrégulières, sinon hors-la-loi.

Pendant les années du boom immobilier, on « construit la ville en ville ». Rappel. On réaffecte densément à l'habitat les friches industrielles situées intra-muros, avec comme résultat des logements étroits et profonds, souvent sans ensoleillement, à l'exemple du quartier des Charmilles, sur le site de l'ancienne usine du même nom. On densifie à outrance, par démolition-reconstruction ou rénovation lourde. Ainsi de la démolition de la Cité-jardin d'Aire, un modèle d'habitat internationalement reconnu, et son remplacement par un complexe de logements banals. On occupe jusqu'à ras bord chaque espace vide, le plus souvent vert, à l'exemple de l'implantation d'immeubles dans la cam-

pagne Masset. On surélève des bâtiments, on ajoute des attiques. On démolit les toits des anciens bâtiments et on transforme les combles en logements. Bref, on ravage la ville comme le feraient des hooligans déchaînés. Si bien qu'on peut sans autre transposer la boutade de l'humoriste argentin César Bruto à propos de Buenos-Aires : « Depuis le temps qu'on la démolit, Genève n'est plus ce qu'elle était ! ». Car c'est en grande partie à la manière dont sont organisées et pilotées les opérations immobilières pendant cette période d'euphorie que l'on doit ce désastre architectural et urbanistique.

Des lobbies efficaces

Les banquiers et les promoteurs qui (dé)font Genève ne sont pas seuls. Ils ont leurs entrées au gouvernement cantonal et un large soutien des partis qui le composent. Ils bénéficient également de l'appui des organisations syndicales et patronales de la construction. Ils s'attachent les services de professionnels plus enclins à participer au partage du gâteau immobilier qu'à exercer leurs compétences d'architecte ou d'ingénieur. Rappelons à cet égard les nombreuses expertises de complaisance qui n'ont pas peu contribué au plongeon de la BCGe.

Pervertir l'urbain, enlaidir la

ville, aggraver les conditions d'existence des habitants ne sont certes pas des délits relevant du Code pénal. Mais l'interprétation exclusivement économique et patrimoniale de la ville, qui vise à transformer une substance bâtie en une action au porteur, produit des effets plus graves encore que de vulgaires malversations.

Nouvelle pénurie = mêmes tentations

De plus, cette dérive urbanistique et architecturale est très probablement à l'origine de l'attitude critique et négative de la population urbaine à l'égard de tout nouveau projet, même

s'il est de qualité, comme l'aménagement de la Place Neuve ou le nouveau Musée d'ethnographie.

Aujourd'hui, alors que règne à nouveau une pénurie de logements, la tentation est grande de reconduire les pratiques des années huitante et nonante. Une tentation à laquelle pourraient en particulier succomber les fondations en charge de la promotion du logement social, elles qui se voient proposer des opérations immobilières clés-en-main par des banquiers et/ou des promoteurs de retour à la faveur de la pénurie. Attention, les mêmes causes produisent les mêmes effets. *dm*

Presse syndicale

La concentration des journaux syndicaux est devenue une réalité. Il y a maintenant pour quatre syndicats, *L'Événement syndical* en français et *work* en allemand. Comparons les éditions de fin mars (22 pour l'un et 27 pour l'autre). D'emblée, on constate une différence de présentation. *L'Événement syndical* est un journal syndical traditionnel modernisé; *work*, à part le supplément propre à chaque syndicat, s'efforce d'être un journal « dans le vent » avec une couleur dominante brune et une mise en page que nous appellerons agressive visant à attirer aussi l'attention des non syndiqués par un large éventail d'informations, de services et d'opinions.

Quelle formule aura le plus de succès? Peut-être les deux, si différentes soient-elles. Les lecteurs alémaniques et romands n'ont probablement pas les mêmes intérêts.

Le tirage pour *work* est de 150 000 exemplaires paraissant toutes les deux semaines (éditeur: Verlagsgesellschaft work AG). Tirage pour *L'Événement syndical*: 65 000 exemplaires, quarante fois par année (éditeur: L'Événement syndical SA).

cfp

L'appât du gain n'explique pas tout

L'égoïsme comme seul moteur du dynamisme économique a vécu. Une nouvelle discipline, l'économie comportementale, en fait la démonstration.

Tous les étudiants en économie ont rabâché cette définition de l'*homo economicus* : un être égoïste qui agit de manière rationnelle afin de maximiser son avantage. Et le dynamisme économique résulte en fin de compte de la somme de tous ces égoïsmes.

Une nouvelle branche de la science économique, l'économie comportementale, remet en cause cette définition fondatrice de la discipline. En s'appuyant sur les résultats de nombreuses expériences de laboratoire, elle met en évidence la complexité des facteurs qui déterminent le comportement humain en matière économique : sont en jeu non seulement des informations qui permettraient une décision rationnelle mais aussi des émotions telles que la fierté, la colère, la compassion, le repen-

tir et même la générosité. On est loin du froid calcul en vue d'un profit immédiat.

Le contraire de l'égoïsme

Le jeu de l'ultimatum montre à l'évidence les limites de la conception rationnelle de l'*homo economicus*. Soit deux individus A et B. A reçoit 100 francs qu'il doit partager avec B. Si B accepte l'offre de A, chacun encaisse sa part. Si B refuse, parce qu'il estime l'offre insuffisante, la somme échappe à tous deux. Le choix rationnel voudrait que A n'offre qu'un franc et garde 99 francs et que B accepte cette somme minimale. Or en réalité, les offres inférieures à 30 ou 40 francs sont en général refusées. On rétorquera que la modestie de la somme en jeu ne permet pas de tirer des conclusions générales. Détrompez-vous : le test appliqué dans le tiers-monde –

la somme peut représenter jusqu'à trois mois de salaire – donne les mêmes résultats.

Dans une autre expérience, les participants manifestent une volonté de coopération – le contraire donc d'une attitude égoïste – pour autant qu'ils puissent compter sur la réciprocité. Cette volonté de coopération est telle que les participants de bonne volonté sont prêts à punir les récalcitrants pour qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments, même si cette punition représente pour les altruistes une perte matérielle.

Le sens commun subodorait que le postulat égoïste de la théorie économique était par trop réducteur. Les résultats livrés par l'économie comportementale devraient bientôt reléguer ce postulat aux rayons de l'histoire des idées. *jd*

Marché

La bourse manipulée

Transparence et confiance sont deux conditions indispensables au bon fonctionnement de l'économie de marché. Or ceux-là même qui se posent en défenseurs inconditionnels du libéralisme contribuent trop souvent à discréditer ce dernier en bafouant grossièrement les règles élémentaires du marché.

On connaît des entreprises qui produisent des comptabilités opaques de manière à camoufler une situation financiè-

re défavorable et qui trompent ainsi les investisseurs. Les banques, qui jouent le rôle d'intermédiaire entre ces derniers et les entreprises à la recherche de capitaux, ne contribuent pas toujours à établir la transparence nécessaire aux décisions des investisseurs. On se souvient de cet analyste du Credit Suisse, licencié sur le champ parce qu'il avait évoqué la mauvaise santé financière de Swissair, un diagnostic qui s'est révélé tragiquement exact.

Le ministre de la justice de l'État de New-York accuse maintenant la grande banque d'investissement Merrill Lynch d'avoir délibérément trompé ses clients en les incitant à acheter les actions d'entreprises chancelantes. L'attorney général se base sur le contenu de 300 000 courriers électroniques internes de la banque qui évaluent très négativement toute une série d'entreprises dont les actions ont été pourtant été conseillées à la clientèle. Selon

le *Wall Street Journal*, le ministre américain est sur la piste d'autres banques, notamment le Credit Suisse First Boston.

La tentation est forte pour les instituts bancaires de travestir la situation économique réelle d'entreprises qui souvent sont également leurs clientes. Quant aux analystes, ils subissent la pression exercée par leur direction et résistent difficilement aux charmes d'une rétribution proportionnelle aux affaires conclues. *jd*

L'espoir, cette fois

Le 2 juin, le peuple suisse se prononcera sur l'introduction du régime du délai. L'histoire de l'interruption de grossesse a connu un de ces destins dont la Suisse a le secret: un démarrage rapide suivi d'une très, très lente progression, une période d'immobilité quasi totale jusqu'à ce que coïncident, des dizaines d'années plus tard, pratiques, opinion publique et positions politiques.

Le 22 mai 1919, le Grand Conseil bâlois accepte la proposition du député socialiste Franz Welti de décriminaliser l'avortement. Les médecins et les ecclésiastiques prennent peur et font pression sur les députés bourgeois. En deuxième lecture, le projet est refusé à une courte majorité. Depuis 1942, le Code pénal régit les dispositions relatives à l'avortement. Entretemps, les efforts répétés de la gauche au Parlement pour faire reconnaître la légalité de l'interruption de grossesse échouent systématiquement. Le modèle présenté au peuple le 2 juin se base sur une initiative parlementaire de la socialiste Barbara Haering, déposée en 1993, qui

visait à introduire dans la loi une exception pour les douze premières semaines suivant les dernières règles pour les femmes qui font valoir une situation de détresse. Les médecins consultés ont le devoir de proposer d'autres alternatives à leurs patientes, mais les femmes ne sont pas contraintes de se soumettre à une consultation supplémentaire.

De bonnes chances de passer

Même si les oppositions religieuses et dogmatiques sont virulentes, le projet du Conseil fédéral a, espérons-le, de bonnes chances d'être accepté par la population. D'une part, parce que la plupart des cantons pratiquent déjà le régime du délai. D'autre part, l'image et le statut de la femme se sont considérablement transformés. Exilées pendant longtemps dans le seul domaine de la sphère privée, les femmes ont su, depuis trente ans, faire reconnaître leurs droits et poussé le monde politique à s'engager à les défendre.

Enfin, le large front de soutien dont bé-

néficie le régime du délai révèle la marginalisation et l'affaiblissement du parti démocrate chrétien, même dans ses bastions cantonaux. Le PDC n'a plus le monopole de la morale et ses enfers pavés de vertueuses intentions ne font plus peur. Un verrou a sauté.

Ruth Metzler, récente convertie

En ce sens-là, l'engagement, un peu à contrecoeur, de Ruth Metzler dans la campagne pour le régime du délai est essentiel. Comme Kaspar Villiger qui reconnaissait son opposition à l'adhésion à l'ONU en 1982 pour mieux en proclamer la nécessité vingt ans plus tard, Ruth Metzler joue la figure, convaincue et convaincante, de la repentie, celle qui un jour a eu tort d'avoir raison. Elle se distancie publiquement de son parti, elle fait la part des choses, pèse le pour et le contre et accepte que les nécessités actuelles et les pratiques existantes priment sur les positionnements idéologiques. Un saut de l'ange préférable aux discours réactionnaires des référendaires. *gs*

Microcrédit

Apprentissage de la finance dans le tiers-monde

Le microcrédit est désormais un instrument bien connu du développement du tiers-monde. Le principe en est connu: fournir des très petits prêts permettant à des individus de lancer une activité de production. Les montants avancés se situent entre 50 et 500 dollars en Asie, entre 50 et 300 dollars en Afrique et de 500 à 1500 dollars en Amérique latine.

Sous les histoires édifiantes d'entrepreneurs qui ont réussi, la réalité générale est moins attrayante. Il semble que seul un à deux pour-cent des orga-

nismes de microcrédits parviennent à équilibrer leurs comptes grâce aux remboursements réguliers de leurs débiteurs. Dans les autres cas, les institutions d'aide sont généralement contraintes de boucher les trous.

Premiers succès

Le microcrédit se rapproche de l'Europe. Il a été introduit avec succès au Kosovo pour relancer de petites activités industrielles. La microfinance dispose désormais de sa plate-forme Internet sous l'égide de la CNUCED, ce qui permet aux

organismes d'emprunt de rencontrer des prêteurs de fonds, en majorité des institutions d'aide au tiers-monde.

L'avantage est de maintenir en retrait le bailleur de fonds occidental. Celui-ci finance l'organisme local de prêt en contact avec ses clients. A ce titre, il vaut la peine de mentionner l'initiative d'une fondation suisse, appelée RAFAD, qui a créé un fonds de garantie. Le capital déposé dans une banque suisse sert de caution pour que des organismes de microcrédits puissent emprunter de l'argent aux banques de leur pays. La

confiance accordée par les banques locales à une garantie helvète entraîne un effet de levier. Ainsi pour chaque franc garanti, pas moins de trois francs sont effectivement prêtés. En laissant les acteurs locaux face à face, un processus d'apprentissage à la responsabilité financière se met en place ce qui vaut mieux bien sûr que l'aide à fonds perdu. *js*

Source: *Solidaire*, journal de la Déclaration de Berne, n° 65. L'adresse Internet de la plate-forme d'échange est vmm.dpn.ch.

Quand l'école vaudoise était au service de l'Etat

C'est un fait minuscule et sans grande importance. En 1846, un instituteur vaudois, un régent, est nommé à Genève. Il est soutenu par un pasteur qui affirme que le dénommé Décombaz ne peut exercer à Payerne. Il est en effet proche de l'église libre, cette réunion de pasteurs libéraux qui ont refusé de faire allégeance au nouveau pouvoir radical. Le Grand Conseil vote une loi qui donne la possibilité de révoquer tout participant aux assemblées «dissidentes». Le jour même du vote de la loi, huit des neuf professeurs de l'Académie, l'an-

cêtre de l'Université, sont destitués.

L'article de Jean-Christophe Bourquin sur «Les radicaux et l'école», publié dans la dernière livraison annuelle de *La Revue historique vaudoise* montre que l'épuration ne toucha pas seulement les milieux dirigeants du canton, mais également les instituteurs. Environ 10% des régents furent révoqués; une révocation douce, à la vaudoise, où l'on demande aux enseignants au préalable s'ils ne veulent pas revenir dans le giron de l'église vaudoise, mais une révocation tout de même. Étonnant paradoxe d'une révolution

laïque qui choisit d'exclure ses fonctionnaires sur des critères religieux.

Les catholiques et les juifs eux sont tranquilles comme Baptiste. Druvey lui-même tonne à la tribune du Grand Conseil: «Il pourra sans doute arriver qu'un professeur catholique ou juif soit appelé ou maintenu, tandis qu'on écarterait un autre professeur qui aurait tout autant de mérite, mais qui fréquenterait les assemblées dissidentes (...) Personne n'est choqué de voir un catholique aller à la messe ou un juif aller à la synagogue; on sait que la fréquentation de ces cultes n'est

pas dictée par une hostilité systématique envers l'église nationale».

La vindicte des radicaux face aux membres de l'église libre, qui groupe les partisans des libéraux, est totale. Le système scolaire est au service de l'Etat et malheur aux vaincus. Les radicaux de l'époque auraient sans doute été fort surpris que l'on désigne les libéraux comme leurs cousins à la manière d'aujourd'hui! *jpg*

Jean-Christophe Bourquin, «Les radicaux vaudois et l'école primaire, 1845-1850», *Revue historique vaudoise*, 2001.

Bande dessinée

Etre ou disparaître

Le palais fédéral a cent ans. Une bande dessinée le livre à la fiction de son temps. Lieu de la politique, il s'en dérobe dans une aventure à suspense. *Blanc Mystère* met en scène l'étrange disparition des fresques qui en décorent les plafonds et les murs quelques jours avant les festivités prévues à l'occasion de son anniversaire. Deux experts internationaux sont appelés à la rescousse pour résoudre l'énigme. Exploré, retourné de fond en comble, le palais s'exhibe sous des couleurs baroques qui contrastent singulièrement avec les bulles blanches et muettes, indices de l'effacement des peintures. Blancher qui répond aux visions d'une Berne dépeuplée, pâle et azur. Mais, le bâtiment

est aussi abandonné, orphelin de son petit monde occupé aux affaires de l'Etat. Seule une improbable commission d'enquête traverse les volumes débonnaires de l'édifice où rode un technicien de surface aux charmes ibériques. Figurant un Dali ouvrier, armé de broches et pistolets sous pression. Premier accusé et fausse piste sans alibi, il ne résistera pas au coup de théâtre final: la découverte d'un appareil à raviver l'éclat des fresques, grippé par le temps. Ni voleurs, ni complot international. Simplement la panne d'une horloge chromatique, gage de la vivacité des teintes et des mélanges. La dérision tout helvétique d'un programme autonettoyant qui se déclenche précisément au bout d'un siècle.

Gourmande en citations, l'histoire est construite en abîme sur deux absents, le peuple et la politique. Elle vacille ainsi dans les formes du paraître. L'être, un rien évanescence, s'incarne peut-être dans la vacuité du palais: l'immeuble et l'immobile.

A la fin, les deux experts passent de l'autre côté du miroir, à l'image d'Alice. Ils s'acheminent à perte de vue au cœur du paysage nuageux surplombant le Conseil national. Impassible et éternel, pourvu que la machine tienne encore cent ans.

md

Blanc Mystère, dessins de Matthias Gnehm, scénario de Francis Rivolta, éditions Payot, Lausanne, 2002.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi (md)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Daniel Marco (dm)
Roger Nordmann (rn)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch